

NEWSLETTER

Réseau des Conseillers en Transition Énergétique et Écologique en santé (CTEES) Provence-Alpes-Côte d'azur

ACTUALITÉS

- L'ANAP et le C2DS publient les [12 tendances Développement Durable en établissements : ou en êtes-vous ?](#)
- Retrouvez les [webinaires Transition Ecologique de la FHF en replay](#). Prochaine édition le 25 janvier "Eco-conception des soins : dialyse verte"
- Sobriété énergétique : de quoi parle-t-on?
 - Conférence inspirante et décalée de [Pascal Lenormand](#) lors de la [journée régionale Efficacité et Transition Energétique en Santé](#) en Pays de la Loire : ["Pourquoi le secteur de la santé est la formule 1 de l'énergétique ?"](#)



RETOURS D'EXPIÉRIENCES EN PACA

ET SI ON FRESQUAIT ?

3 Fresques du climat ont été organisées le 27 septembre dernier lors du séminaire de la Direction des Achats du GHT du Var. 20 collaborateurs ont participé à cet événement animé par les CTEES du Var.



LES DIRIGEANT.E.S DE GHT FORMÉ.E.S À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

La région PACA est la première à former les trios de tête des GHT (DG, PCMG, coordinateur.rice des soins) à la transition écologique. 3 sessions de 4 demi journées sont organisées pour couvrir l'ensemble des GHT.



LE FUTUR SAMU/CAP DE LA TIMONE LABELLISÉ BDM OR EN PHASE CONCEPTION

Une attention particulière portée sur la biodiversité et le confort d'usage.
+ d'infos sur le programme [ici](#).



S'INSPIRER ...

Retours d'expériences simples et efficaces pour réduire la consommation énergétique partagés par la MAPES Pays de la Loire. Retrouvez également les capsules vidéos REX



Mise en place d'une filière de tri des biodéchets

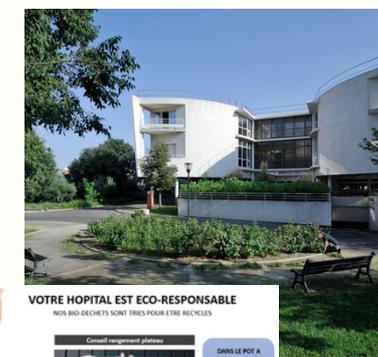
Louis Hureau, CTEES ADERE PACA

Nathalie Bourbon, CHI de Manosque

Depuis le 31 décembre 2023, tous les producteurs et détenteurs de biodéchets sont tenus de mettre en place un tri à la source de ces biodéchets ([Art L541-21-1](#) du Code de l'environnement).

Les différents retours d'expériences montrent que la mise en place d'une nouvelle filière de tri, telle qu'elle soit, nécessite un travail en amont. Il est utile de procéder à :

- La réalisation d'un **audit déchets** : il est nécessaire de connaître le gisement de biodéchets pour identifier le mode de traitement le plus pertinent. Cela peut être fait en interne ou externalisé.
- La **formation** et la **sensibilisation** : la clé de la réussite réside dans l'accompagnement au changement de pratique des professionnels. Il est également nécessaire d'identifier les freins potentiels, qu'ils soient organisationnels ou humains.
- Recueillir l'**engagement** de la part de tous les acteurs pour effectuer le tri : la modification des pratiques professionnelles (adaptation à la production, au service à l'assiette, changements logistiques) nécessite l'accord de tous les participants.



Deux modes principaux de tri des biodéchets existent :

La **MAS Bellevue** et le **Centre Hospitalier Intercommunal de Manosque** ont choisi de confier la gestion de leurs biodéchets à la société Les Alchimistes.

Le **Lycée La Cadanelle** a quant à lui testé le compost in-situ. Retrouvez l'article complet dédié à leurs retours d'expérience [à ce lien](#).

	Prestation extérieure	Compost in-situ
Fonctionnement	La collecte séparée fait appel à un prestataire extérieur (public ou privé). En pratique, dans votre établissement, vous devrez mettre au point un système de collecte, afin de réunir les biodéchets produits par votre activité. Puis vous ajusterez la fréquence de collecte sur les 1ers mois de collecte en fonction de la diminution du gaspillage alimentaire/ de la production de déchets	Le compostage permet une valorisation de vos biodéchets directement sur place, avec peu ou pas de transport. De cette solution résulte un compost utilisable localement, dans vos espaces verts, par exemple. Une réflexion sur l'usage qui sera fait du compost est indispensable pour que le système fonctionne durablement.
Points forts	-Gestion simplifiée : seule la collecte interne est à organiser. -Traçabilité : plus facile de travailler sur la réduction du gisement lorsque l'on peut identifier d'où il vient (quel service, quelle quantité selon le menu du jour)	-Impact environnemental extrêmement faible -Production de compost utilisable sur site Donne du sens au travail des équipes de collecte : le processus est visible par tous
Points faibles	-Impact environnemental du transport -Nécessite un lieu de stockage adapté (chaleur en été) et un ramassage régulier -Couteux	-Ne convient pas aux grandes quantités de biodéchets -Nécessite d'avoir identifié une personne en charge de l'entretien du compost (aérer le compost, effectuer la rotation des bacs, apporter la matière carbonée, valoriser le compost dans les espaces verts)
Prérequis spécifiques	-L'existence de la filière sur votre territoire. -Pré-diagnostic en interne pour évaluer les quantités de déchets produits et la fréquence d'enlèvement	-Doit être suivi par une personne formée -Avoir un espace extérieur alloué au compostage -Avoir un gisement de matières carbonées (bois, lignine, sciure, carton, boîte d'oeuf) -Avoir identifié l'exutoire (à quoi va servir le compost produit)



FINANCEMENT



L'ARS Provence-Alpes-Côte d'azur a mobilisé une enveloppe exceptionnelle de **610 000€** pour financer la réalisation de plans de mobilité employeur pour 34 établissements.

Retrouvez la liste des lauréats [à ce lien](#).

RÉGLEMENTATION

Retrouvez un [récapitulatif des obligations réglementaires](#) en lien avec la transition écologique des établissements de santé sur le site de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes.

La Fédération hospitalière de France a également publié des notes juridiques thématiques sur :

- [La restauration durable](#)
- [La mobilité durable](#)
- [Les déchets](#)
- [La santé environnementale](#)
- [Les achats responsables \(nouveau!\)](#)

OMBRIÈRES PHOTOVOLTAÏQUES

Nos collègues CTEES Normandie ont réalisé [une fiche récapitulative](#) détaillant les obligations réglementaires.

